

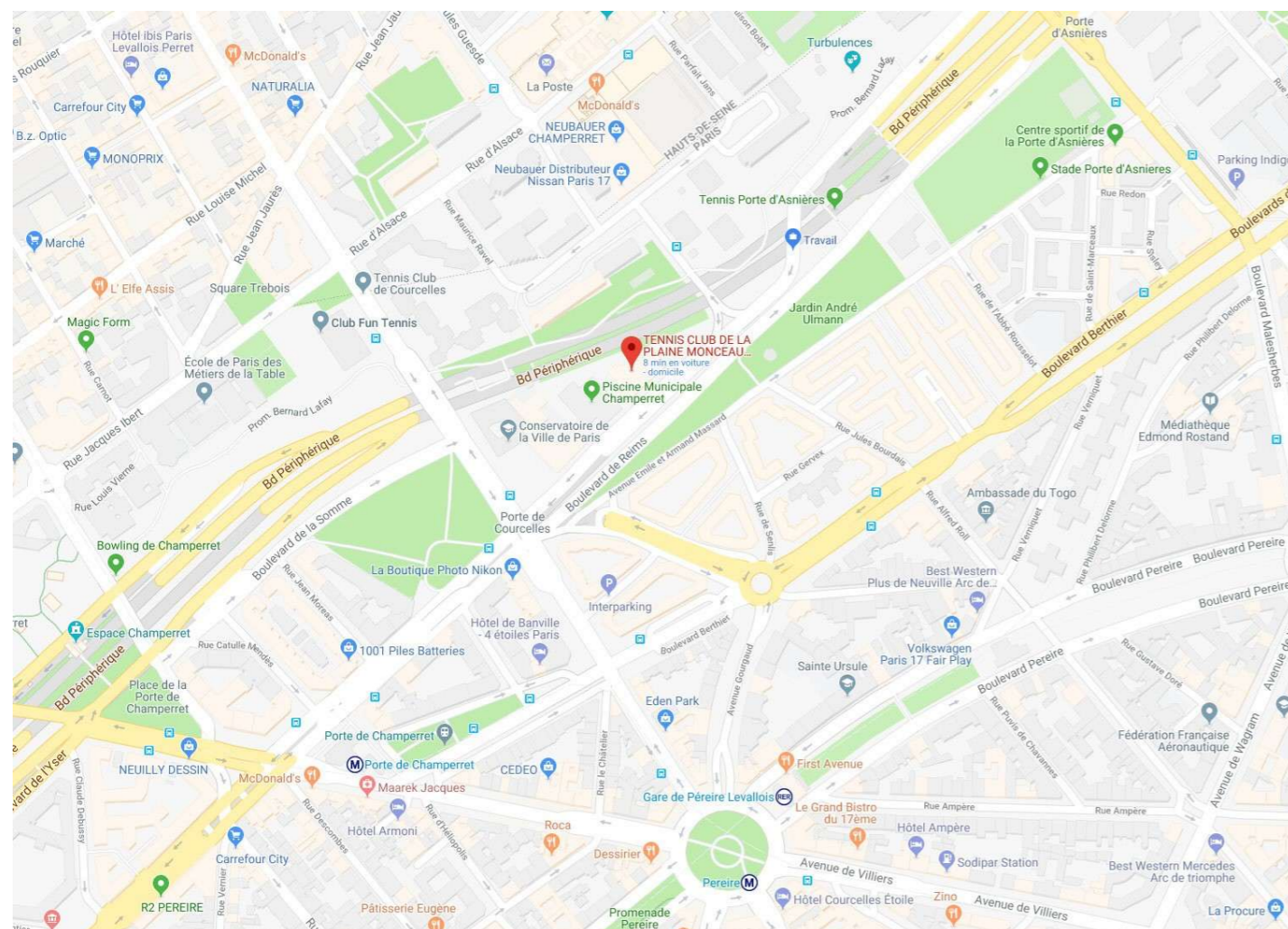
TENNIS CLUB DE LA PLAINE MONCEAU ET DES BATIGNOLLES

Informations pratiques à conserver

Cours 5 & 6 (du lundi au samedi) : 34 Boulevard de Reims - 75017 Paris - 01.42.67.11.33

Cours 8 & 9 (le dimanche) : 10 Boulevard de Reims - 75017 Paris

Mail : 75017tcpmb@gmail.com - <http://www.instagram.com/tcpmb17/>



L'équipe éducative	Nabil (Directeur Sportif)	06.61.83.61.05
	Philippe	06.10.92.07.34
	Sammy	06.29.54.20.08
	Éric	06.66.61.11.48
	Hussein	06.46.62.52.89

TENNIS CLUB DE LA PLAINE MONCEAU ET DES BATIGNOLLES

7 rue du Colonel Pierre Brossolette, 94480 Ablon sur Seine

Mail : 75017tcpmb@gmail.com - <http://www.instagram.com/tcpmb17/>

Dossier d'inscription Saison 2026/2027

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION DU TENNIS CLUB DE LA PLAINE MONCEAU ET DES BATIGNOLLES

Date de réception de dossier :

Historique adhérent 2025/2026 Même section Autre section Nouveau

Règlement Chèques Nb Espèce

Conditions d'inscription et d'adhésion

- **2 Photos d'identité** (1 à coller sur ce formulaire + 1 pour la carte de membre obligatoire pour accéder aux courts)
- **Certificat médical** : il doit mentionner spécifiquement l'aptitude à la pratique du tennis.
- **Paiement** : faite pour la totalité de la saison, le paiement se fait par chèque à l'ordre de «T.C.P.M.B» ou espèce. Possibilité de régler avec 3 chèques remis et datés du jour de l'inscription avec encaissements répartis sur la saison (indiquer au dos des chèques, le nom, prénom de l'adhérent). Encaissement du premier chèque courant octobre 2026.
- **Dossier d'inscription complet rempli et signé par l'ayant droit.**

Tarifs annuel :

Je souhaite recevoir une facture

Formule	Jeunes -6 ans	Jeunes -18 ans	Adultes
<input type="checkbox"/> 1h/sem (cours collectif) + Carte club + Licence FFT	440€ (2 ^{ème} jeune 380€, 3 ^{ème} jeune 350€)		550€
<input type="checkbox"/> 2h/sem** (cours collectif) + Carte club + Licence FFT	660€		825€
<input type="checkbox"/> Licence FFT (pour ceux qui souhaite faire compétitions officiels)	12€	22€	32€

* sous réserve de disponibilité - ** 2ème heure uniquement vendredi, samedi ou dimanche selon disponibilité - *** Licence FFT obligatoire

ADHÉRENT (Photo à coller)	Nom :	Prénom :
	Né(e) le :	
	Tél. Domicile :	Tél. Portable :
	Email :	
	Adresse :	
	Code Postal :	Ville :
	Coordonnée en cas d'accident :	

Si adhérent mineur :

PÈRE	Nom :	Prénom :	Profession :
	Email :		Téléphone :
MÈRE	Nom :	Prénom :	Profession :
	Email :		Téléphone :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR L'UTILISATION ET LA RÉSERVATION DES COURTS DE TENNIS

Pratique Tennis

- Je suis adhérent(e) 2025/2026 Je suis nouvel(le)adhérent(e)
 Niveau débutant (0 - 2 ans) Niveau Intermédiaire (3 - 4 ans) Niveau Confirmé (5 ans & +)
 Classé :
 Je souhaite conserver le même cours que 2025/2026

Souhaits

Lundi	<input type="checkbox"/> 16h	<input type="checkbox"/> 17h	<input type="checkbox"/> 18h	<input type="checkbox"/> 19h	<input type="checkbox"/> 20h	<input type="checkbox"/> 21h
Mardi	<input type="checkbox"/> 16h	<input type="checkbox"/> 17h	<input type="checkbox"/> 18h	<input type="checkbox"/> 19h	<input type="checkbox"/> 20h	<input type="checkbox"/> 21h
Mercredi	<input type="checkbox"/> 10h	<input type="checkbox"/> 11h	<input type="checkbox"/> 12h	<input type="checkbox"/> 13h	<input type="checkbox"/> 14h	<input type="checkbox"/> 15h
Mercredi	<input type="checkbox"/> 16h	<input type="checkbox"/> 17h	<input type="checkbox"/> 18h	<input type="checkbox"/> 19h	<input type="checkbox"/> 20h	<input type="checkbox"/> 21h
Jeudi	<input type="checkbox"/> 16h	<input type="checkbox"/> 17h	<input type="checkbox"/> 18h	<input type="checkbox"/> 19h	<input type="checkbox"/> 20h	<input type="checkbox"/> 21h
Vendredi	<input type="checkbox"/> 16h	<input type="checkbox"/> 17h	<input type="checkbox"/> 18h	<input type="checkbox"/> 19h	<input type="checkbox"/> 20h	<input type="checkbox"/> 21h
Samedi	<input type="checkbox"/> 09h	<input type="checkbox"/> 10h	<input type="checkbox"/> 11h	<input type="checkbox"/> 12h	<input type="checkbox"/> 13h	<input type="checkbox"/> 14h
Samedi	<input type="checkbox"/> 15h	<input type="checkbox"/> 16h	<input type="checkbox"/> 17h	<input type="checkbox"/> 18h	<input type="checkbox"/> 19h	
Dimanche	<input type="checkbox"/> 09h	<input type="checkbox"/> 10h	<input type="checkbox"/> 11h	<input type="checkbox"/> 12h	<input type="checkbox"/> 13h	

(Cochez vos disponibilités en indiquant vos préférence 1-2-3. Nous tiendrons compte de ces éléments en fonction du niveau et disponibilité des groupes).

Je soussigné(e),

agissant en qualité de titulaire de l'autorité parentale (adhérent mineur)

ou

de moi-même (adhérent majeur) :

- Déclare avoir eu connaissance qu'un abandon en cours d'année ne donnera pas lieu à un remboursement (même partiel).
- Certifie que l'adhérent(e) est en bonne santé, que rien ne l'oppose à la pratique du tennis.
- Accepter que les renseignements figurant sur le présent document soient utilisés par Le Tennis Club de la Plaine Monceau et des Batignolles à toutes fins associatives.
- Décharge Le Tennis Club de la Plaine Monceau et des Batignolles de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant survenir à l'occasion de la pratique.
- Être informé(e) qu'en cas de pluie les cours sont annulés.
- Déclare avoir pris connaissance des tarifs et des horaires 2026/2027 pour l'activité.
- Déclare avoir eu connaissance de la faculté de souscrire une assurance individuelle accident.
- M'engage à avoir lu et à respecter dans son ensemble le règlement intérieur du Tennis Club de la Plaine Monceau et des Batignolles.
- Autoriser à titre gratuit le Tennis Club de la Plaine Monceau et des Batignolles :
 - à photographier et/ou filmer de manière collective et/ou individuelle, l'adhérent(e) à l'occasion des événements, activités culturelles et sportives qu'il organise et/ou auxquelles il participe.
 - à publier et/ou diffuser sur le site internet de l'association et sur tout support, les photographies et vidéos réalisées à l'occasion des événements, activités culturelles et sportives qu'il organise et/ou auxquelles il participe.
- Être informé(e) qu'en cas de non-assiduité aux cours durant l'année, ma réinscription pour la saison suivante ne sera pas prioritaire.
- Autoriser formellement, en cas d'urgence, durant les entraînements, stages ou tout autre déplacement sportif, à faire appel à un médecin si la santé de l'adhérent le nécessite et, sur sa prescription, à faire pratiquer, le cas échéant, tout examen complémentaire ou intervention médicale, chirurgicale ou d'anesthésie nécessité par son état de santé.
- J'autorise mon enfant à regagner seul notre domicile après la séance d'entraînement, dans le cas contraire je m'engage à venir le chercher (la responsabilité du Club est dérogée dès la fin du cours).

Date :

Signature :

Les quatre courts concédés aux TENNIS CLUB DE LA PLAINE MONCEAU ET DES BATIGNOLLES (cours 5, 6, 8, 9 - 34 & 11 Boulevard de Reims Paris 17ème) sont ouverts tous les jours suivant l'horaire établi par la ville de Paris

lundi - mardi - jeudi - vendredi de 16h00 à 22h00 (cours 5 & 6)
 mercredi de 10h00 à 22h00 (cours 5 & 6)
 samedi de 9h00 à 20h00 (cours 5 & 6)
 et le dimanche de 9h00 à 18h00 (cours 8 & 9)

Tous les joueurs doivent être à jour de cotisation et porteurs de la carte de membre avec photographie délivrée par le club et validée chaque année à partir du mois de septembre.

Ils sont tenus de remettre celle-ci au gardien avant de pénétrer sur le court et de la présenter à toute réquisition des Agents de la Ville de Paris ou d'un membre du Comité de Direction du club.

La tenue admise par la fédération française de tennis est obligatoire.

Il est interdit de pénétrer sur le court avec des chaussures à talons et tous autres équipements, bicyclette, roller, etc. pouvant détériorer les installations.

Dans le cas où l'un partenaire n'est pas membre de l'association, le court devra être réglé 15€/heure avant d'accéder au terrain.

Les membres du Comité de Direction du club sont tenus de veiller au bon fonctionnement et à l'utilisation des courts dans les conditions énoncées ci-dessus.

Toute infraction au présent règlement intérieur sera sévèrement sanctionné et pourra entraîner l'exclusion du ou des membres qui en seraient responsables, sans aucun remboursement.

L'abandon en cours d'année ne donne pas droit au remboursement ou à l'arrêt des remises de chèques.

Le Comité de Direction sera saisi de tous les litiges en application de l'article 20 des statuts de l'association.